



CABINET

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU MINISTÈRE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS

CELLULE DE SERVICES AUX
CONTRIBUABLES

Cotonou, le **11 NOV 2020**

N°2020: **1054** /MEF/DC/SGM/DGI/CSC

COMMUNIQUÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Dans le cadre de l'apurement des crédits d'Acompte sur Impôt assis sur les Bénéfices (AIB), le Directeur Général des Impôts informe tous les contribuables, disposant des crédits d'AIB, non validés ou non consommés au 31 décembre 2020, qu'à partir du 11 novembre 2020, ils pourront procéder à la déclaration, en ligne, de ces crédits, via la plateforme de collecte accessible à l'adresse <https://aib.impots.bj>.

Cette opération de collecte, indispensable pour la compensation des crédits d'AIB, prend fin le 31 décembre 2020.

Le Directeur Général des Impôts les remercie pour leur accompagnement.



Nicolas YENOUSI